

Image not found or type unknown



Pret a taux zero plus conditions

Par **titebete70**, le **18/01/2011** à **15:26**

Bonjour,

Avec mon compagnon, nous sommes ni pacsés ni mariés, nous avons détruit une maison lui appartenant et nous souhaitons reconstruire sur le terrain. Monsieur était donc propriétaire mais moi non aussi puis-je bénéficier du PTZ PLUS mis en place depuis janvier 2011. Je précise que nous avons 3 enfants.

Merci pour vos réponses